

## **Le 10 septembre**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 10 septembre 2019 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

**2019-09-156**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Marc Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

**2019-09-157**

### **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Lévesque  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE** l'adopter tel que rédigé.

**2019-09-158**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04 AMENDANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 09-5 DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE**

**ATTENDU** que depuis décembre 2007, une municipalité peut fixer la limite de vitesse sur le réseau routier dont elle a la responsabilité ;

**ATTENDU** que le règlement 09-5 décrète les limites de vitesse, mais qu'il y a lieu d'y apporter une modification ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion de ce règlement a été donné le 13 août par Monsieur Steeve Santerre;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement été déposé le 13 août par Monsieur Steeve Santerre;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, renonçant ainsi à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Paul Thériault  
**ET** résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2019-04 amendant l'Annexe A du règlement 09-5 décrétant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité. Ledit règlement est conservé dans le Livre des Règlements prévu à cet effet.

**2019-09-159**

**FIRME COMPTABLE POUR LES VÉRIFICATIONS ANNUELLES 2019 ET 2020**

---

**CONSIDÉRANT** que la firme comptable Deloitte procède à la vérification comptable de l'exercice financier de la municipalité depuis 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal s'est montré satisfait des rapports présentés par la firme Deloitte ;

**CONSIDÉRANT** que la firme Deloitte a offert une soumission pour la vérification annuelle 2019 et 2020 au montant annuel de huit mille huit cents dollars (8 800 \$), excluant les taxes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska mandate la firme Deloitte pour faire la vérification comptable de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 et celui se terminant le 31 décembre 2020. Toutefois, dans le cas exceptionnel où des honoraires supplémentaires seraient nécessaires pour compléter le travail, la directrice générale de la municipalité devra en avoir été informée préalablement et avoir donné son approbation.

**2019-09-160**

**NOMINATION AU SIÈGE NUMÉRO 1 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

---

**ATTENDU QUE** Monsieur Rodrigue Ouellet a décidé en août 2019 de ne pas renouveler son mandat au siège no 1 du CCU ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Gilles Dumais a accepté d'occuper un siège au CCU pour une durée de 2 ans ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Marc Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** nommer monsieur Gilles Dumais au siège no. 1 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce jusqu'à la séance du mois d'août 2021.

**2019-09-161**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DU DEVIS MENANT À LA CONSTRUCTION DE DEUX CITERNES INCENDIE**

---

**ATTENDU** que le conseil, sur les recommandations de son chef incendie, Monsieur Éric Lévesque, souhaite construire deux citernes incendie de 65 000 gallons sur le territoire de la municipalité ;

**ATTENDU** qu'un devis d'ingénieur est nécessaire pour l'appel d'offres menant à la construction des citernes ;

**ATTENDU** que deux firmes de génie conseil ont donné une soumission pour la réalisation d'un tel devis, soit Guillaume Bouchard Service Conseil au montant de six mille huit cent quarante dollars (6 840 \$) et Norda Stelo au montant de six mille neuf cent soixante-dix dollars (6 970 \$), les deux montants excluant les taxes ;

**ATTENDU** que la soumission la plus basse est aussi conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre  
**Et résolu** à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Guillaume Bouchard Service Conseil pour la réalisation d'un devis de permettant la construction de deux citernes incendie au montant de six mille huit cent quarante dollars (6 840 \$), excluant les taxes.

**2019-09-162**

**OCTROI DU CONTRAT D'ASPHALTAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE ENNIS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit effectuer des travaux de réparation d'asphalte sur une section de la route Ennis;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises ont donné une soumission, soit Pavage Réparations Francoeur Inc. au montant de quatorze mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars et soixante-neuf sous (14 795,69 \$) et Pavage Cabano Ltée au montant de dix-sept mille cinq cent quarante-cinq dollars (17 545 \$), les deux montants excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre la plus basse, celle de Pavage, réparations Francoeur Inc., est conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Vital Morin  
**Et résolu** à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Pavage Réparations Francoeur Inc. pour effectuer l'asphaltage d'une section de la route Ennis, au montant de quatorze mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars et soixante-neuf sous (14 795,69 \$), excluant les taxes.

**2019-09-163**

**LIGNAGE DES RUES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre  
**Et résolu** à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal entérine la dépense de lignage des rues au montant de quatre-mille quatre-cent cinquante-et-un dollars et quatre sous (4 451,04 \$), excluant les taxes, auprès de Permaligne Inc.

**2019-09-164**

**AUTORISATION À S'INSCRIRE À UNE FORMATION SUR LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE GESTION MUNICIPALE**

---

**ATTENDU** que le conseil municipal reconnaît l'importance de la formation et du réseautage de ses employés pour développer leur potentiel et leurs connaissances ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre**  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale, Madame Maude Pichereau, à s'inscrire à la journée de perfectionnement en salle de l'ADMQ qui se déroulera le 13 novembre 2019 à Rivière-du-Loup, laquelle traitera des modifications législatives en matière de gestion municipale. Le coût est de trois cent seize dollars (316 \$), incluant le dîner. Les frais de transport seront également remboursés à Madame Pichereau.

**2019-09-165**

**AFFECTATION DES FONDS RESTANTS DE LA TABLE D'HARMONISATION POUR L'ESPACE DE JEU FAMILIAL**

---

**ATTENDU** qu'à sa création en 2013, la Table d'harmonisation avait reçu un montant de deux mille sept cents dollars (2 700 \$) de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent ;

**ATTENDU** qu'un montant de mille neuf cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-neuf sous (1 952,89 \$) demeure disponible suite aux dépenses de la Table d'harmonisation pour diverses activités de 2013 à 2018 ;

**ATTENDU** la dissolution de la Table d'harmonisation de Sainte-Hélène-de-Kamouraska le 18 février 2019 ;

**ATTENDU** la volonté exprimée par les membres de ladite table, dans leur lettre confirmant la dissolution, d'utiliser les fonds restants pour l'espace de jeu familial;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque**  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** le conseil municipal affecte les fonds restants de la Table d'harmonisation de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, soit mille neuf cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-neuf sous (1 952,89 \$), à l'Espace de jeu familial (parcours d'hébertisme et jeux d'eau).

**2019-09-166**

**APPUI À LA RÉOLUTION 2019.07.156 DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Kamouraska a adopté un schéma de couverture de risques tel qu'exigé par le Ministère de la Sécurité civile du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Kamouraska ont adhéré à cette politique et qu'elles ont préparé une étude afin de connaître tous ses points d'eau en cas d'incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Kamouraska et de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, avec l'aide du Directeur du Service incendie de Ville Saint-Pascal, ont analysé les points d'eau de leurs réservoirs-incendie existants et ont déterminé les charges calorifiques qui pourront répondre aux exigences lors d'incendie ;

**CONSIDÉRANT QU'**après cette vérification, les municipalités de Kamouraska et de Sainte-Hélène-de-Kamouraska devront procéder à la construction de plusieurs réservoirs-incendie en remplacement de ceux devenus désuets puisqu'ils ne répondraient pas efficacement lors d'interventions ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Kamouraska, de Sainte-Hélène-de-Kamouraska et toutes celles sur le territoire de la MRC de Kamouraska

ont à cœur de répondre à leurs citoyens de manière efficace et efficiente lors d'interventions par les Services incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture incendie efficace est considérée par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska comme un service de base offert aux citoyens ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appuie la municipalité de Kamouraska dans ses démarches afin que soit inscrit dans la programmation 2019-2023 du Programme de la taxe d'accise (TECQ), la construction de réservoirs-incendie dans les travaux admissibles.

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et au Premier Ministre du Canada de tout mettre en œuvre pour un tel changement.

2019-09-167

**DEMANDES DE COMMANDITE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR:** Monsieur Paul Thériault  
**ET** résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Fondation André-Côté (2 billets pour le concert des familles et carte de membre): **80 \$**

Club des 50 ans et plus (diners mensuels) : **350 \$** en bons d'achat

Club de patinage artistique de Saint-Pascal : **50 \$**

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX**

2019-09-168

**APPROBATION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	3 311,21 \$
- Liste des comptes à payer :	51 100,69 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'août 2019 :	<u>32 599,57 \$</u>
TOTAL :	104 252,82 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'août 2019.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-09-169

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin

**Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 49.**

Signature du procès-verbal :

\_\_\_\_\_  
Louise Hémond  
Maire

\_\_\_\_\_  
Maude Pichereau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Note :**

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire